

Priorité 2 de financement

Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle et non formelle

Portée géographique/pays bénéficiaire(s) :	Programme mondial avec des projets pays dans toutes les régions, notamment en Afrique
Durée (en mois) :	2022 - 2025 (48 mois)
Nom, unité et coordonnées du/des responsable(s) de projets :	Tim Curtis, chef de la Section de l'Entité du patrimoine vivant et Secrétaire de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel <i>Des collègues du secteur de l'éducation participeront à tous les stades des projets, de la conception à l'évaluation</i>
Institution(s) partenaire(s) :	Ministères de la culture et de l'éducation, institutions culturelles et éducatives concernées, centres de catégorie 2, instituts et bureaux de l'UNESCO pour l'éducation
Estimation du budget total comprenant les coûts de soutien au programme :	3,5 millions de dollars des États-Unis

Principe et objectif global



L'intégration du patrimoine vivant dans l'éducation formelle et non formelle peut prendre de multiples formes, comme l'établit l'éventail de projets mis en œuvre depuis le lancement de ce programme à la fin de 2017. Selon le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO, en 2021, « les projets ont commencé à montrer toute la valeur de l'intégration du patrimoine vivant dans les contextes éducatifs » (voir les documents [LHE/21/16.COM/10](https://lue/21/16.COM/10) et [LHE/21/16.COM/INF.10](https://lue/21/16.COM/INF.10)). L'évaluation souligne que les partenariats établis entre les communautés, les détenteurs de la culture du PCI et les écoles sont peut-être l'une des « caractéristiques les plus gratifiantes » des projets menés jusqu'à

présent. Toutefois, pour aller plus loin, le programme doit maintenant « prendre de l'envergure » pour garantir que les projets ne restent pas isolés, mais que les leçons apprises éclairent les politiques éducatives et s'ancrent fermement dans les systèmes éducatifs. Une approche interministérielle solide entre les secteurs de la culture et de l'éducation est indispensable pour renforcer efficacement la « transmission par l'éducation formelle et non formelle » en tant que mesure de sauvegarde et pour améliorer le respect et la reconnaissance de ce patrimoine culturel vivant (articles 2 et 14 de la Convention), tout en contribuant à une éducation pertinente de qualité. Le Cadre global de résultats de la Convention comprend trois indicateurs associés à l'éducation et

un indicateur associé aux politiques éducatives. Ce sont ces indicateurs qui guident la logique d'intervention de ce programme.

Le patrimoine vivant est un fondement de l'apprentissage. Il peut offrir pour les programmes éducatifs un contenu, des significations, des pédagogies et un langage spécifiques au contexte. En ancrant le processus d'apprentissage dans sa propre culture et en générant des possibilités d'élargissement et de transformation des expériences existantes, le patrimoine culturel immatériel agit comme un levier qui augmente la pertinence de l'éducation et améliore les résultats d'apprentissage, tout en favorisant le respect mutuel et l'appréciation de la diversité. En outre, le patrimoine culturel immatériel permet de relier les systèmes éducatifs à la communauté locale et vice-versa, en reconnaissant le rôle des communautés dans les processus d'enseignement et d'apprentissage. À cet égard, le patrimoine culturel immatériel constitue une ressource indispensable et extrêmement riche pour atteindre l'ODD 4, notamment la cible 4.7 qui met l'accent sur l'apprentissage de « l'appréciation de la diversité culturelle » et de « la compréhension du rôle de la culture dans le développement », ainsi que sur l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale.

Avancement et réalisations

La première phase de mise en œuvre du Programme (2018 à 2021) portait essentiellement sur la fourniture d'un soutien technique aux États membres pour concevoir et mettre en œuvre un large éventail de projets visant à développer et à tester des méthodes et des outils permettant d'intégrer le patrimoine vivant dans les programmes éducatifs. Un soutien technique a été fourni pour sensibiliser au rôle important que l'éducation peut jouer dans la sauvegarde du patrimoine vivant, et pour favoriser la collaboration intersectorielle au niveau national. De plus, l'UNESCO a développé une [plate-forme d'informations](#) pour le partage des connaissances et élaboré un cours en ligne dédié de formation des formateurs, adapté au rythme des instructeurs et qui a permis de créer un réseau d'apprentissage de personnes ressources sur le patrimoine vivant et l'éducation, qui peut sur demande proposer des services de formation et de conseil dans ce nouveau domaine de travail.

Un résultat important de ce travail est que l'on comprend mieux désormais le rôle du patrimoine vivant et son importance pour la réalisation de l'ODD 4 d'une éducation de qualité. En outre, selon l'évaluation de l'IOS, les projets entrepris dans ce domaine ont donné lieu à au moins six résultats, en particulier une sensibilisation accrue et un plus grand respect du PCI parmi les jeunes et la communauté au sens large. Ils montrent aussi l'importance du PCI en tant que vecteur de l'identité, de la fierté et de l'appréciation de la diversité culturelle. Les enseignants participants ont développé leurs capacités et leur confiance pour intégrer le PCI dans leur pratique d'enseignement. Dans certains pays, le programme a aussi généré davantage de possibilités pour poursuivre l'étude du PCI à un niveau postbac. En outre, l'évaluation de l'IOS a reconnu les progrès réalisés dans la consolidation et le partage des connaissances dans ce domaine intersectoriel et l'établissement d'une collaboration initiale entre les gouvernements et les parties prenantes telles que les communautés, les ONG, les institutions du patrimoine culturel, entre autres, afin de soutenir ce travail.

Défis et impact escompté

Toutefois, l'évaluation de l'IOS a souligné que si certains progrès ont été réalisés par le biais de projets, ceux-ci ont tendance à être isolés et locaux. Recadrer le programme et passer à une approche plus stratégique mettant l'accent sur les systèmes éducatifs est indispensable pour favoriser un changement pédagogique et intégrer efficacement les résultats dans le discours national et faire progresser l'Agenda 2030 par l'éducation et la culture. Il va de soi qu'en de nombreux endroits, les systèmes éducatifs ne considèrent pas le rôle essentiel qu'ils peuvent jouer dans le processus de sauvegarde du patrimoine vivant et n'exploitent pas non plus son potentiel pour améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation.

Sur la base de l'évaluation et des enseignements tirés des travaux de fond menés dans des domaines connexes, tels que l'éducation interculturelle, l'éducation des populations autochtones, l'éducation au développement durable, entre autres, l'UNESCO concentrera ses efforts sur l'élargissement et le renforcement du Programme intersectoriel afin d'en accroître l'impact et la durabilité.

Le Programme vise à garantir à plus long terme que le patrimoine vivant est valorisé et sauvegardé en tant que partie intégrante d'une éducation transformatrice de qualité dans un plus grand nombre de systèmes éducatifs nationaux et par le biais d'une collaboration avec les porteurs, contribuant ainsi au bien-être, à la créativité et à la dignité des apprenants et de leurs communautés, ainsi qu'à la réalisation des ODD, en particulier de l'ODD 4. Les résultats et les réalisations ci-après concernent tous les niveaux d'enseignement, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, et constituent la feuille de route permettant au final d'atteindre l'impact escompté.

La logique d'intervention reflétée dans le tableau ci-après s'inspire de la théorie du changement proposée pour ce programme dans l'évaluation de l'IOS. Elle est en harmonie avec le cadre global de résultats de la Convention.

Résumé de l'impact, des résultats et des réalisations

Impact : Le patrimoine vivant est apprécié et sauvegardé en tant que partie intégrante d'une éducation transformatrice de qualité dans un nombre croissant de systèmes éducatifs nationaux et grâce à la collaboration avec les porteurs, contribuant ainsi au bien-être, à la créativité et à la dignité des apprenants et de leurs communautés et à la réalisation des ODD, notamment de l'ODD 4.

Résultat N° 1 : Les pays soutiennent le travail de changement pédagogique visant à introduire le patrimoine vivant des apprenants dans l'éducation formelle et non formelle, ce qui implique une méthodologie transformatrice et l'identification du patrimoine vivant, en les reliant pour atteindre des objectifs d'apprentissage conformes aux cibles spécifiques de l'ODD 4.

Réalisation N°1.1 : Élaboration, renforcement et mise en œuvre de méthodes et d'outils d'évaluation pour l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle, non formelle et supérieure, y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). '

Résultat N° 2 : Les pays utilisent le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour inclure des approches visant à intégrer le patrimoine vivant et sa sauvegarde dans l'éducation, dans les programmes de formation des enseignants et les programmes de formation des prestataires de l'éducation non formelle.

Réalisation N°2.1 : Soutien technique fourni par le biais du renforcement des capacités des enseignants, des éducateurs, des formateurs d'enseignants et des professionnels de la culture et de l'éducation.

Résultat N° 3 : Les pays intensifient leur action à l'interface entre sauvegarde du patrimoine vivant et éducation transformatrice par le biais d'une collaboration interministérielle, de l'élaboration de politiques et d'une révision des programmes scolaires, ancrant ainsi cette approche dans les systèmes éducatifs.

Réalisation N°3.1 : Lancement d'une coopération interministérielle et fourniture de conseils politiques pour créer un environnement institutionnel et des mécanismes de sauvegarde du patrimoine vivant dans l'éducation formelle et non formelle.

Résultat N°4 : Les pays participent à des plateformes de partage des connaissances et de mise en réseau et plaident pour l'intégration du patrimoine vivant dans l'éducation, dans des processus politiques régionaux et internationaux pertinents.

Réalisation N°4.1 : Accès à l'expertise à la jonction entre patrimoine vivant et éducation, ainsi qu'à des plateformes de partage des connaissances et de mise en réseau.

Réalisation N°4.2 : Les recommandations en matière de politique éducative sur l'intégration du patrimoine culturel immatériel pour améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement sont diffusées dans les processus politiques régionaux et internationaux pertinents.

Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre du Programme exige une approche combinée, comportant une collaboration interministérielle à tous les niveaux et des initiatives ascendantes. Elle a été conçue pour adapter l'action au niveau national, en combinant le développement méthodologique et le renforcement des capacités avec une collaboration interministérielle, une sensibilisation et l'élaboration de politiques plus conséquentes.

Le programme ne vise pas à réaliser en quatre ans tous les changements souhaités dans tous les pays participant au projet ; il propose plutôt une approche stratégique de ce travail de sauvegarde du patrimoine vivant dans l'éducation formelle et non formelle, dont la portée et l'échelle peuvent être adaptées au contexte de chaque pays. Les pays devront choisir l'orientation de leur action en termes de type d'éducation, à savoir formelle et non formelle, et de niveau d'éducation (de la petite enfance à l'enseignement supérieur), y compris la formation technique et professionnelle (EFTP). Ils pourront également choisir de se concentrer sur la formation des enseignants ou sur la réforme des programmes et l'élaboration de politiques. Si les quatre résultats suivent une logique séquentielle, ils sont fortement liés entre eux. La mise en œuvre peut donc se faire soit de façon séquentielle dans le temps, soit en parallèle.

Pour favoriser l'ancrage institutionnel et la durabilité des processus, deux approches transversales seront envisagées à tous les niveaux de la mise en œuvre : 1) une collaboration et une coordination intersectorielles par le biais de groupes de travail et d'une coopération interministérielle et 2) des stratégies adaptées au contexte et impliquant les porteurs de la communauté depuis la mise en œuvre d'activités pilotes et le renforcement des capacités jusqu'à l'élaboration de recommandations de politiques et la mise en place de mécanismes intersectoriels et interinstitutionnels. Une attention particulière sera également portée à l'implication juste et équitable de tous les secteurs et de toutes les strates de la société, y compris des peuples autochtones, des migrants, des immigrants, des réfugiés, des personnes d'âges différents, des personnes handicapées et des membres de groupes vulnérables dans toutes les activités. Une approche sensible au genre sera appliquée comme assurance d'une participation inclusive et comme approche pédagogique reflétant l'influence du genre dans ce travail en s'inspirant de la compréhension et des besoins de chaque contexte.

Les bureaux de l'UNESCO sur le terrain joueront un rôle moteur, en coopération avec leurs homologues nationaux, les instituts de l'UNESCO pour l'éducation, les centres de catégorie 2, et avec le soutien technique permanent de l'Entité du patrimoine vivant et des entités éducatives concernées au niveau des sièges.

Parties prenantes, bénéficiaires et partenaires

Les parties prenantes et les bénéficiaires sont les apprenants et les porteurs de la communauté ainsi que les acteurs de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (institutions pertinentes, ministères de la culture) et de l'enseignement (écoles, programmes éducatifs non formels, ministères de l'éducation, instituts de formation des enseignants et Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO). Les principaux bénéficiaires des activités organisées dans les écoles et espaces d'apprentissage sont les élèves et les communautés concernées. Les bénéficiaires des activités complémentaires (formation des enseignants, analyse des politiques, formalisation et partage des informations) seront les programmes de formation des enseignants, les planificateurs et les décideurs. Le Secrétariat identifiera les États bénéficiaires en tenant compte des besoins et des capacités de mise en œuvre des États membres et de la capacité d'action de l'UNESCO dans chaque État membre. Les priorités régionales ou bilatérales des donateurs pourront également être prises en compte.

La Convention reconnaît le rôle essentiel des communautés dans la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel. Toutes les activités réalisées dans le cadre de ce projet devront donc les impliquer et obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé, tout en profitant de toutes les possibilités d'élargir la mobilisation.

Analyse des risques, durabilité et stratégie de sortie

À court terme, le Programme impliquera les États parties afin de renforcer leurs capacités de sauvegarde dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle. Les pays pourront accéder à une expertise, des orientations et des expériences concrètes, qui aideront les acteurs et communautés concernés à faire leur travail/développer des projets plus importants. Les orientations pourront, le cas échéant, inclure des informations sur les demandes d'assistance internationale auprès du Fonds du patrimoine culturel immatériel.

Pour que le Programme soit couronné de succès, la collaboration intersectorielle entre l'Entité du patrimoine vivant et le secteur de l'Éducation sera également renforcée dans le cadre de l'initiative intersectorielle conjointe intitulée « L'éducation et la culture en action pour faire progresser les objectifs de développement durable ». Avant tout, et pour garantir une approche dialogique ascendante et descendante, il sera indispensable de veiller à ce que tous les acteurs aient accès aux moyens de consultation et de mise en œuvre, par exemple les jeunes, les dirigeants communautaires, les éducateurs et d'autres.